

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 484 du 18 mai 2022**

**Création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

# [Arrêté du 28 avril 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045772078) portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Journal officiel du 10 mai 2022

Le comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale créé en application du [1° de l'article 1er du décret n° 2022-564 du 15 avril 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000045592967&idArticle=JORFARTI000045592971&categorieLien=cid) mentionné à l'article 1er du présent arrêté est compétent pour examiner des questions communes à tout ou partie des établissements publics administratifs suivants :

- Centre d'études et de recherches sur les qualifications ;  
- Centre national d'enseignement à distance ;  
- France Education international ;  
- Office national d'information sur les enseignements et les professions ;  
- Réseau Canopé.

# [Arrêté du 26 avril 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045780143) fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Journal officiel du 11 mai 2022